



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Chevalier de l'ordre national du mérite

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer*

**Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations
de Dragages pour la Charente-Maritime**

COMPTE – RENDU N° 1

BILAN DES DRAGAGES 2014-2015

mardi 07 juin 2016

Lieu : Préfecture de La Rochelle

Présidence : M. Eric JALON - Préfet de la Charente-Maritime

I - Introduction

M. le Préfet ouvre la séance en rappelant que l'origine de ce premier Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages pour la Charente-Maritime, est organisé afin de réunir les représentants des acteurs socio-économiques et institutionnels concernés par les opérations de dragages dans un but d'échange, d'information et de transparence.

La mise en place de ce comité est une suite de la réunion du 18 août 2014 sur les « 10 propositions du Comité Régional de la Conchyliculture » pour améliorer la qualité des eaux littorales.

M. le Préfet rappelle et annonce le plan de la présentation du bilan des dragages 2014-2015.

II - Présentation

M. Boucard de la DDTM 17 présente les éléments du contexte général et réglementaire liés aux opérations de dragages, les bilans et suivis des dragages réalisés en 2014 et 2015 et met en avant l'outil « schéma de dragages » qui pourrait être développé à l'échelle départementale (le dossier est mis en ligne sur le site de l'État en Charente-Maritime).

III - Débat faisant suite à l'exposé

- M. Gérald Viaud, président du CRC-Poitou-Charentes, regrette que l'identification des métaux lourds n'ait pas été réalisée et souhaite savoir si les tests d'écotoxicité ont été réalisés sur des juvéniles.
Il ajoute que les effets des opérations de dragage ne sont pas dus uniquement à la présence de contaminants dans les sédiments. Le dépôt des boues sur le benthos a également un effet sur la nourriture disponible dans le milieu.
- M. Boucard répond que ces éléments sont dans le rapport qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture. La présentation ne montre en effet pas le détail des analyses portées au rapport final mais seulement les commentaires relatifs aux dépassements des éléments Chrome et Fluorène repérés.

- Mme Bougant, du Port Atlantique de La Rochelle, précise que ce n'est pas le test H14 (Batterie de plusieurs tests écotoxicologiques) qui a été réalisé mais un test d'écotoxicité sur l'embryotoxicité des œufs fécondés de larves d'huîtres creuses.
- M. Viaud indique que des études réalisées depuis 2008 par Mme Hélène Budzinski, du laboratoire de Physico et Toxico-Chimie de l'Environnement de l'Université Bordeaux 1 montrent que les nouveaux contaminants comme les substances pharmaceutiques cumulés avec ceux recherchés réglementairement dans les sédiments de dragages ont un impact sur le milieu marin. Pour M. Viaud, les pathogènes d'aujourd'hui ne seraient que le résultat des dégradations anciennes et récurrentes des milieux et ils sont de plus en plus agressifs pour la conchyliculture.

Il est donc important de travailler sur les effets cumulés, d'identifier notamment les principaux métaux lourds impactant les mollusques, puis seulement après, de mettre en place un schéma de dragages prenant en compte les lieux contaminés par des sédiments non-immérgeables avec le traitement adéquat.

- M. Moquay, directeur de la Régie du Port des Minimes indique qu'il faudrait au préalable avoir des analyses de sédiments sur le bruit de fond dans les Pertuis. Il précise que les volumes depuis plusieurs années ne sont pas en augmentation, les exigences réglementaires sont de plus en plus contraignantes pour les pétitionnaires et que les dragages et les rejets de sédiments en mer ne semblent pas être la principale cause de la mortalité des mollusques. Il confirme que la responsabilité des exploitants portuaires est aussi d'empêcher la contamination des sédiments venant du large.
- M. Chotard, maire de Saint Georges d'Oléron, souhaite avoir un éclairage sur l'opération de Saint-Savinien, et plus précisément sur les dépôts des sédiments à terre.
- M. Barbier, du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, répond que ce dossier dont le Département a la charge est en cours de finalisation notamment pour ce qui concerne l'étude d'impact et que d'ores et déjà, il peut informer l'assistance que certains rejets de dragages seront effectués au « fil de l'eau » et au jusant pour minimiser l'impact sur le milieu.
- M. David Jardonnet, adjoint à la Mairie de Marans chargé du port, fait état d'une problématique portuaire concernant une pollution ancienne des vases de ce port. Cette pollution des sédiments > N2 étant antérieure à la remise de la concession du Port à la commune devrait être prise en charge par l'ancien propriétaire, l'Etat. De plus, la dépollution du site nécessitera la remise à terre des boues. Divers courriers conjoints entre l'IIBSN, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et la Ville de Marans ont été adressés en 2014-2015 et 2016 à la préfecture de région sur ce sujet important pour la municipalité mais sont restés à ce jour sans solution.

Pour mémoire, M. Jardonnet rappelle que cette problématique entraîne un retard important des dragages d'entretien du Port.

- Pour M. Viaud, le plus important est de traiter les contaminants qui viennent des terres. Dans un second temps en effet, il pourrait être mis en œuvre un calendrier concernant le stockage des sédiments pollués > N2 pour faire face aux nécessités de recyclage qui vont inévitablement se présenter.
- Concernant la zone de la Repentie, Mme Bougand indique que ce site de traitement des sédiments pourrait être opérationnel en 2018 mais qu'il ne prendra qu'une partie des sédiments pollués compatibles avec des remblaiements. En effet, il faut prévoir que, pour les sédiments les plus contaminés, ceux qui ne pourront pas être remis en remblais, ceux-ci devront être transférés en décharges contrôlées.
- M. Barbier indique que son service a une connaissance relativement précise des stocks de sédiments contaminés dans les ports. Ces éléments pourraient facilement être intégrés dans le schéma qu'entendent initier les services de l'État en Charente-Maritime.

- M. Vallée, de la DDTM 17, précise que l'idée du comité de suivi des dragages doit être portée à l'échelle départementale pour disposer d'une vision globale et efficace du traitement de l'ensemble des sédiments.
- M. Moquay répond à M. Viaud en lui confirmant qu'il est conscient des difficultés de la profession conchylicole et que, sans attendre, le port s'est inscrit dans des démarches de recherche avec l'université de La Rochelle avec le financement de thèses en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la Régie du Port et le programme de coopération territoriale de l'espace Sud-ouest européen (SUOE) 2014-2020.

Il précise que le Port des Minimes est un acteur volontaire dans le domaine de la qualité des eaux.

- M. Barbier fait remarquer que, dans le schéma qui sera mis en œuvre, il faudra en effet bien prendre en compte tous les dragages réalisés et les mesures prises.
- M. Proteau, maire de Bourcefranc-le-Chapus, confirme que non seulement il faudra prendre en compte les opérations de dragage mais aussi tout ce que font les communes pour diminuer la pollution du milieu, notamment : la réalisation de nouvelles aires de carénage qui sont financées en partie par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau.
- M. Viaud est tout à fait conscient des efforts engagés par les communes littorales.
- M. Sigalas, de la DDTM 17, indique qu'en effet il faut saluer le travail des autorités portuaires qui ont un vrai objectif d'améliorer ensemble le processus de qualité des eaux littorales. Les problèmes de dégradation de la qualité des eaux littorales doivent s'analyser dans un cadre beaucoup plus large que celui des seuls rejets liés aux opérations de dragage (apport des estuaires, etc ...).
- M. le Préfet complète ces propos en rappelant que la reconquête de la qualité des eaux littorales est liée à la mise en œuvre et au suivi de différentes politiques publiques.
- M. Proteau propose que le périmètre du comité et des suivis s'élargisse à l'ensemble des acteurs en amont des Ports (ex : le fleuve Charente).
- M. Viaud précise qu'il n'est évidemment pas envisageable pour lui de vouloir gérer à terre tous les sédiments dragués mais qu'il y a des mortalités récurrentes particulièrement inquiétantes dans certains secteurs conchylicoles.

Actuellement aucune étude ne semble expliquer ce phénomène : une fois ce sont les huîtres qui meurent, une autre fois ce sont les moules. Parmi ces coquillages, la mortalité touche soit les juvéniles soit les adultes.

- M. Vallée indique qu'un ensemble d'actions sont à mener avec les outils existants : SDAGE, SAGE, PAMM, dont notamment la mission confiée à M. Thomas Berthe, Inspecteur Général de la santé publique, qui est chargé d'élaborer un plan stratégique en matière sanitaire et zoosanitaire en concertation avec les branches professionnelles et leurs instances représentatives et la communauté scientifique.

Cette mission doit permettre d'appréhender la question des surmortalités des coquillages, ainsi que la sécurité sanitaire des produits de la conchyliculture et de la pêche des coquillages dans leur globalité.

Elle poursuit l'objectif impératif de coordonner les réponses scientifiques et les actions menées par les professionnels et l'administration, alors que la cause des mortalités des coquillages ou l'insalubrité des produits est complexe et multifactorielle, combinant à la fois agents pathogènes, facteurs environnementaux et événements climatiques.

Il faut en effet poursuivre les investigations sur la contamination des sédiments de dragages et que ces actions répondent aux demandes du CRC-Poitou-Charentes.

IV – Conclusion

M. le Préfet conclut et précise que le présent comité concernant les bilans des dragages réalisés au cours de la période 2014-2015 doit aussi permettre d'avancer dans la connaissance de différentes thématiques, sanitaires et environnementales, impactant le milieu maritime.

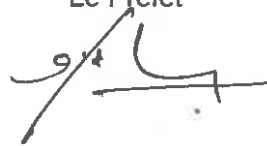
Le schéma serait un atout supplémentaire pour répondre aux problématiques qui se posent pour l'ensemble des ports de Charente-Maritime sur les sédiments pollués non immergeables. Les éventuelles solutions de gestion à terre des sédiments non-immmergeables, nécessiteront des mutualisations territoriales importantes avec comme échelle appropriée de ce schéma : le département.

Il propose que soit présenté pour le prochain comité de suivi un point sur les curages et dragages des sédiments suivant un périmètre plus ouvert sur les cours d'eau qui permettrait d'explorer les potentielles pollutions provenant des secteurs en amont des ports et estuaires.

Une nouvelle réunion du bilan des suivis des dragages sera programmée en 2017 à cette même période.

Le Préfet

01 JUIL. 2016



Eric JALON